



Trail du Tour des Fiz®2025 Règlement



Table des matières

1.	<u>Descriptif</u>	3
2.	<u>Engagements du coureur</u>	3
3.	<u>Conditions de participation et certificats médicaux</u>	4
4.	<u>Dates d'inscription</u>	5
5.	<u>Droits d'inscription</u>	5
	<u>Services compris dans l'inscription</u>	5
	<u>Services non compris dans l'inscription</u> :	5
	<u>Coureurs haut-niveau</u>	5
6.	<u>Report d'inscription</u>	5
7.	<u>Annulation d'inscription</u>	5
8.	<u>Echanges de dossards</u>	6
9.	<u>Changement de course</u>	6
	<u>Changement entre deux courses individuelles</u>	6
	<u>Changement entre une course individuelle et une course en duo</u>	6
10.	<u>Semi-Autosuffisance et ravitaillements</u>	6
11.	<u>Navettes obligatoires et gratuites</u>	7
12.	<u>Environnement</u>	7
13.	<u>Matériel obligatoire</u>	8
14.	<u>Dossards</u>	8
15.	<u>Services proposés aux coureurs</u>	9
	<u>Repas d'après-course</u>	9
	<u>Consignes bagages</u>	9
	<u>Espace récupération & douches</u>	9
	<u>Plan d'entraînement RunMotion Coach</u>	9
	<u>Chaussette souvenir du Trail du Tour des Fiz</u>	9
16.	<u>Abandons</u>	9
17.	<u>Disqualification</u>	10
18.	<u>Annulation ou arrêt de course</u>	10
19.	<u>Briefing d'avant-course</u>	10
20.	<u>Sécurité</u>	11
21.	<u>Assurances</u>	11
	<u>Responsabilité civile</u>	11
	<u>Individuelle accident</u>	11
	<u>Passeport Montagne ANCEF</u>	11
22.	<u>Classements, catégories et récompenses</u>	11
23.	<u>Mesures sanitaires</u>	12
24.	<u>Droits à l'image</u>	12
25.	<u>Modification du règlement</u>	12
26.	<u>Protection des données</u>	12

L'Office de Tourisme de Passy (association loi 1901) organise le Trail du Tour des Fiz® avec le soutien de la commune de Passy.

En s'inscrivant à l'une des courses, les participants acceptent le présent règlement.

1. Descriptif

Le Trail du Tour des Fiz® regroupe des épreuves de course à pied en montagne empruntant les itinéraires du Tour des Fiz. Ces épreuves sont exigeantes par leur profil et la technicité des sentiers.

Courses	Distance	D+	Date de départ	Horaire départ	Lieu départ	Temps maximum de course
Balcon des Fiz	11,8km	850m	12/07/2024	10h15	Rue de l'église, Plateau d'Assy	4h00
Duo des Fiz	25,7km	1490m	12/07/2024	07h30		6h00
Tour des 5 refuges	34km	2330m	12/07/2024	07h00		10h00

Des départs par vagues pourront être effectués afin de répartir les coureurs sur les parcours.

Le temps maximum de course ainsi que les barrières horaires sont calculés afin de permettre aux coureurs de rejoindre l'arrivée en toute sécurité.

Barrières horaires :

- Duo des Fiz : à 11h30 à Plaine-Joux
- Tour des 5 refuges : à 11h00 à la Cascade de la Sauffaz

Les concurrents doivent repartir du point de barrière horaire avant l'heure limite. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre le feraient hors course et sous leur propre responsabilité.

En cas de mauvaises conditions météo et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires, de modifier certaines sections du parcours, de basculer sur des parcours de repli, de neutraliser ou arrêter la course.

Le rapatriement des coureurs qui ne passeraient pas ces barrières horaires sera mis en place :

- Pour les coureurs du Tour des 5 Refuges, par le biais d'une navette au départ de Salvagny jusqu'au parking du parvis des Fiz (255 Rue Arsène Poncey, 74190 Passy). Cette navette ne partira qu'une fois pleine ou après le passage des fermeurs.
- Pour les coureurs du Duo des Fiz, par le biais des navettes obligatoires, circulant toute la journée entre Plaine-Joux et le Plateau d'Assy, selon les horaires communiqués au préalable, sur le site internet de l'organisation et par newsletter.

2. Engagements du coureur

Les courses du Trail du Tour des Fiz® se déroulent dans un environnement naturel montagnard exigeant et parfois imprévisible. Participer à cet événement implique d'accepter les risques inhérents à la haute montagne, tels que les variations climatiques soudaines, les terrains techniques et les efforts physiques intenses. Une bonne préparation physique, un équipement adapté et une

vigilance constante sont indispensables pour garantir votre sécurité et profiter pleinement de cette expérience unique.

En s'inscrivant aux épreuves du Trail du Tour des Fiz®, le coureur s'engage :

- A être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela ;
- A avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - o Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ;
 - o Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- A être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes
- A être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles
- A informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

3. Conditions de participation et certificats médicaux

Courses	Capacité d'accueil	Catégories autorisées
Balcon des Fiz	600 coureurs	Juniors à Masters (18 ans le 31 décembre 2025 soit nés en 2007 et avant)
Duo des Fiz	300 équipes soient 600 coureurs	Espoirs à Masters (20 ans le 31 décembre 2025 soit nés 2005 et avant)
Tour des 5 refuges	850 coureurs	Espoirs à Masters (20 ans le 31 décembre 2025 soit nés 2005 et avant)

Ces courses sont ouvertes aux hommes et femmes, de toutes les nationalités.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence Athlé Compétition**, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA, Santé, Encadrement et Découverte, ne sont pas acceptées),
- ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation (soit le 14 avril 2024) à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée.

4. Dates d'inscription

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne depuis le site www.traildutourdesfiz.com avec paiement par carte bancaire, à partir du jeudi 12 décembre 2024, à 12h12.

Les inscriptions seront closes le dimanche 6 juillet 2025 à 23h59.

5. Droits d'inscription

- Tour des 5 refuges : 57€ jusqu'au dimanche 12 janvier 2025 à 23h59 puis 65€
- Duo des Fiz : 77€/équipe jusqu'au dimanche 12 janvier 2025 à 23h59 puis 89€/équipe
- Balcon des Fiz : 25€ jusqu'au dimanche 12 janvier 2025 à 23h59 puis 29€

La plateforme d'inscription ajoute des frais de gestion à chaque inscription.

Services compris dans l'inscription

Les secours, les navettes, les ravitaillements, le chronométrage, le balisage des parcours, la surveillance des consignes, les douches, les dotations coureurs, les dotations finishers (pour ceux qui terminent la course), les soins d'après-course, le diplôme finisher (numérique).

Services non compris dans l'inscription :

L'assurance coureur, le repas d'après-course, l'abonnement RunMotion Coach.

Coureurs haut-niveau

L'organisateur accorde des conditions d'inscription spécifiques pour les coureurs de haut-niveau, selon leur indice de performance ITRA.

Pour en bénéficier, merci d'envoyer un email à traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com

	Hommes	Femmes	
Côte ITRA	> 800	> 650	Gratuit
	> 700	> 600	Inscription garantie, payante

6. Report d'inscription

Le report d'une inscription à l'année prochaine n'est pas possible. En cas de blessure ou d'indisponibilité, le coureur peut annuler (voir paragraphe « annulation ») ou trouver un remplaçant pour son inscription (voir paragraphe « échange de dossards »).

7. Annulation d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive.

Le coureur peut demander une annulation et un remboursement de son inscription, à hauteur de 80% (hors frais de gestion) du fait d'un des événements suivants :

- Incapacité, accident, maladie grave du coureur lui-même
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation ou le décès du conjoint, des descendants ainsi que les descendants.

Pour être prise en compte, la demande d'annulation devra être effectuée par email, avant le 30 juin 2025 (date de l'email faisant foi) à l'adresse suivante : traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com et obligatoirement accompagnée d'un certificat médical ou d'un certificat délivré par l'autorité compétente.

En ce qui concerne les options, le repas d'après course et l'assurance « carte journalière » seront remboursées à 100%. L'assurance « carte passeport montagne 1 an », l'abonnement à RunMotion Coach et les dons à Asters ne seront pas remboursés.

Le remboursement sera recréité sur la carte bancaire utilisée pour payer l'inscription. En cas de changement de carte ou d'expiration, merci d'en avertir l'organisation lors de votre demande d'annulation.

L'organisation accorde un avoir de 30% sur l'édition 2026 pour les coureurs annulant pour raison médicale après le 30 juin 2025. Les demandes devront être faites par email accompagnées d'un certificat médical avant le 13 juillet 2025.

8. Echanges de dossards

Tout engagement est personnel.

Un coureur peut transmettre son dossard à un autre coureur jusqu'au 30 juin 2025, en se rendant directement dans son espace coureur, moyennant des frais de 5 €, à régler par le vendeur ou l'acheteur.

Le transfert d'un dossard inclut automatiquement le transfert de toutes les options associées.

Le paiement du dossard et des éventuelles options se fait directement entre les coureurs et n'engage pas l'organisateur. Le prix est librement fixé entre les coureurs.

Le rachat du dossard implique l'acceptation du règlement.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

9. Changement de course

En amont de l'événement, un coureur peut changer de course. Le changement devra être effectué avant le 30 juin 2025, en fonction des places disponibles.

Changement entre deux courses individuelles

- Si le coureur décide de basculer du Tour des 5 Refuges Défi ATMB au Balcon des Fiz, le changement se fera sans remboursement de la différence de prix.
- Si le coureur souhaite basculer du Balcon des Fiz au Tour des 5 Refuges Défi ATMB, le participant devra s'acquitter du différentiel de prix entre les 2 courses.

Changement entre une course individuelle et une course en duo

Il n'est pas possible de basculer d'une course individuelle à une course en duo, et inversement. Le coureur peut transmettre son dossard à un autre coureur (voir le paragraphe « échanges de dossards ») et se réinscrire ensuite sur la course de son choix depuis la page d'inscription.

A partir du 30 juin 2025, il ne sera plus possible de changer de course.

10. Semi-Autosuffisance et ravitaillements

Les coureurs doivent être autonomes entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité. Les sources d'eau sont rares sur le massif des Fiz et en cas de fortes chaleurs, les sources à proximité des refuges peuvent être taries au mois de juillet. Les ravitaillements de Platé, Sales et Wills sont héliportés ou acheminés à dos d'hommes et peuvent donc être moins garnis.

L'assistance est tolérée au niveau des zones de ravitaillement. Toute assistance en dehors de ces zones fera l'objet d'une disqualification du coureur.

Il n'y a pas de gobelets aux ravitaillements. Le gobelet individuel fait partie du matériel obligatoire pour toutes les courses.

Les bénévoles ne rempliront les gourdes, poches et bidons qu'avec de l'eau plate. Les bénévoles ne serviront pas d'eau aux coureurs qui videraient leurs gourdes devant eux pour les faire remplir à nouveau et pourront se voir être disqualifiés.

Tous les ravitaillements seront mixtes (solides/liquides) et situés aux points suivants :

- Tour des 5 refuges : refuges de Platé, Sales, Alfred Wills, Moëde Anterne, Châtelet d'Ayères.
- Duo des Fiz : Refuge de Varan et Plaine-Joux
- Balcon des Fiz : Refuge de Varan

11. Navettes obligatoires et gratuites

Le stationnement au Plateau d'Assy, lieu des départs et arrivées, est inexistant. Le stationnement sauvage est interdit et verbalisé. **Les coureurs, leurs accompagnants et le public doivent utiliser les navettes de l'organisation pour se rendre au Plateau d'Assy, lieu de départ et arrivée des courses.** Ces navettes circulent entre l'avenue Paul Eluard (collège de Varens), le Plateau d'Assy (lieu de départ et arrivée, restauration) et la station de Plaine-Joux (camping, parking, passage de courses). L'accès aux navettes pour se rendre au départ de chaque course se fait sur inscription. Les coureurs doivent réserver une place pour eux et leur(s) accompagnant(s) au moment de l'inscription et indiquer leur lieu de départ (vallée ou Plaine-Joux).

De plus, des navettes gratuites et ouvertes à tous sans réservation circuleront ensuite la journée de samedi. Les horaires sont consultables sur le site de l'événement.

12. Environnement

Le parcours du Tour des 5 Refuges traverse les réserves naturelles de Passy et de Sixt-Passy, plusieurs sites sensibles et le site classé du Désert de Platé. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Par le fait de votre inscription, vous vous engagez à prendre connaissance de la réglementation en réserve naturelle et à la respecter lors de vos reconnaissances et de la course www.cen-haute-savoie.org

Tout concurrent surpris en fraude sera immédiatement disqualifié.

Les accompagnants s'engagent, au même titre que les coureurs, à respecter la réglementation en vigueur dans les réserves naturelles. Toute entorse à cette réglementation entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritus organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Tous les participants doivent

conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement.

13. Matériel obligatoire

	Balcon des Fiz	Duo des Fiz	Tour des 5 Refuges
Téléphone portable <i>chargé, mode avion désactivé, avec le numéro du PC Course dans le répertoire</i>	X	X	X
Couverture de survie	X	X	X
Sifflet	X	X	X
Gobelet personnel	X	X	X
Réserve d'eau	0,5L	1L	1L
Réserve alimentaire permettant de rallier les différents points de ravitaillement		X	X
Veste	Imperméable ou coupe-vent recommandé selon conditions météo		Imperméable et respirante

L'utilisation des bâtons est autorisée sur toutes les courses.

L'organisation se réserve le droit de modifier le matériel obligatoire, de déclencher un kit grand froid ou un kit canicule jusqu'au départ de la course en fonction des conditions météorologiques et de l'état du parcours.

L'organisation met en place des points de contrôle du matériel obligatoire au départ des courses et sur le parcours.

Le concurrent est responsable de sa sécurité et s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée. Le matériel obligatoire ne sera pas contrôlé lors du retrait des dossards afin de fluidifier cette étape.

Tout élément manquant entraînera l'application d'une pénalité de 15 minutes. Si plusieurs éléments manquants sont constatés, les pénalités sont cumulées. A partir de 3 éléments manquants, le coureur sera disqualifié.

14. Dossards

Les horaires et lieux de remise de dossard pour chaque épreuve sont consultables sur www.traildutourdesfiz.com

Une pièce d'identité avec photo sera demandée avant la remise du dossard. Une tierce personne, munie de la pièce d'identité du coureur peut retirer le dossard de ce dernier.

L'échange de dossard est soumis à conditions, voir paragraphe « échange de dossards ».

Des points de contrôle seront effectués tout au long du parcours. Pour faciliter la tâche des contrôleurs, mais aussi celui de nos photographes sur le parcours, merci de **placer votre dossard à l'avant et de manière entièrement lisible et visible, durant toute la durée de votre course.**

15. Services proposés aux coureurs

Repas d'après-course

Pour limiter le gaspillage et améliorer la qualité du repas, le repas d'après course n'est pas compris dans le prix d'inscription et proposé en option. Le repas d'après course (tartiflette + tarte aux pommes) est ouvert aux coureurs et aux accompagnants au prix de 15 € et l'inscription se fait dans l'espace d'inscription avant le 30 juin 2025. Une option végétarienne est également proposée.

Consignes bagages

Des bracelets vous seront remis au retrait des dossards vous permettant de laisser un sac aux consignes à proximité de l'aire de départ/arrivée. Le sac est fourni par le coureur et doit fermer (sac à dos, de sport, valise etc.). Les consignes sont surveillées toute la journée par des bénévoles.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de vérifier le contenu des sacs et de refuser tout objet potentiellement dangereux.

Il n'y a pas de sac d'allègement acheminé par l'organisation sur les parcours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'oubli de récupération d'un sac coureur.

Espace récupération & douches

Des douches seront à disposition des coureurs à proximité de l'aire de départ/arrivée. Tous les coureurs auront également accès à l'espace récupération avec la présence de professionnels de santé.

Plan d'entraînement RunMotion Coach

Les coureurs ont la possibilité de souscrire à un abonnement Premium à RunMotion Coach à un tarif préférentiel lors de leur inscription (abonnement 3 mois : 29,99 € (au lieu de 34,99 € prix public) ; abonnement 6 mois : 44,99 € (au lieu de 54,99 € prix public) ; abonnement 12 mois : 69,99 € (au lieu de 79,99 € prix public)), afin d'obtenir un plan d'entraînement personnalisé, recalculé chaque semaine en fonction de leur état de forme et disponibilité, ainsi que des conseils spécifiques trail, nutrition, préparation physique et préparation mentale.

Chaussette souvenir du Trail du Tour des Fiz

Dans le cadre du Trail du Tour des Fiz, des chaussettes exclusives de la marque Bomolet, fabriquées en France, sont proposées à l'effigie de l'événement.

Les chaussettes sont disponibles en prévente lors de l'inscription au tarif de 15 €.

Elles seront également en vente le jour du Trail au tarif de 20 €.

Les chaussettes commandées en prévente pourront être retirées sur place le jour de la course.

16. Abandons

Le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole le plus proche ou directement au PC course (n° téléphone communiqué au préalable et devant être enregistré dans le répertoire du coureur). Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche par ses propres moyens en suivant l'itinéraire de la course.

Une navette est mise en place à Salvagny pour les coureurs du Tour des 5 Refuges qui abandonnent dans ce périmètre de la course. La navette ramènera les coureurs au départ des navettes (Collège de Varens, avenue Paul Éluard) et partira de Salvagny au plus tôt à 13h30.

Des navettes circulent toute la journée entre Plaine-Joux et le Plateau d'Assy pour les coureurs du Duo des Fiz qui abandonnent dans ce secteur.

Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté les consignes de course leur seront FACTURÉS.

17. Disqualification

Tout manquement au présent règlement fait l'objet d'une disqualification du coureur. La sanction est notifiée par le comité de direction de course au coureur. Exemples :

- Absence de 3 éléments de l'équipement obligatoire
- Usurpation d'identité et échange du dossard
- Coupe de sentier en zone sensible
- Non-respect du balisage
- Non présentation ou refus de passage à un poste de contrôle
- Non présentation à un contrôle antidopage
- Non-assistance à une personne en difficulté nécessitant une prise en charge
- Non-respect des bénévoles ou des consignes de l'équipe médicale
- Élimination sauvage de ses déchets (des poubelles sont mises en place à chaque ravitaillement)
- Usage de système de tractage entre deux coureurs (ce dernier est totalement interdit)
- Gaspillage avéré d'eau (il est interdit de vider volontairement sa gourde en arrivant sur un point de ravitaillement avant de demander à un bénévole de la remplir à nouveau)
- Assistance en dehors des zones de ravitaillement
- Accompagnement d'un pacer sur le parcours
- Participation avec un animal
- Non-respect du règlement hors infraction évoquée ci-dessus

18. Annulation ou arrêt de course

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, les barrières horaires, les points de ravitaillement, d'interrompre momentanément les courses, d'avancer ou de retarder les départs de courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, de situation sanitaire inadaptée ou de tout risque pour la santé et/ou la sécurité des coureurs, sans préavis.

Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants, que l'annulation ait lieu le jour même de la course ou quelques jours avant, en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves.

Les décisions de suspension ou d'annulation prises quelques jours avant la course ou le jour-même de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

19. Briefing d'avant-course

Un dernier briefing sera donné par le directeur de course, juste avant le départ, afin de rappeler aux participants :

- Les consignes de sécurité,
- Les règles à respecter en montagne, notamment au niveau de l'environnement
- Toute autre information de dernière minute que l'organisateur jugera utile de communiquer.

Ce briefing n'excédera pas 5 minutes. Toutefois, si des éléments nouveaux ou importants devaient être communiqués aux concurrents et réclamer toute leur attention, telle qu'une modification de dernière minute de l'itinéraire initial, le départ serait retardé et un briefing spécial organisé, de façon à s'assurer de la parfaite écoute de tous les concurrents.

20. Sécurité

Des postes de sécurité, en liaison radio avec le PC Course, seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale, composée de secouristes, infirmiers et médecins, sera présente pendant toute la durée des épreuves. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris héliporté en cas de nécessité et si les conditions le permettent. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

En cas d'évacuation héliportée, certains frais pourraient être à la charge du coureur, de son assurance individuelle accident ou de l'assurance proposée lors de l'inscription.

21. Assurances

Responsabilité civile

Conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé ou à une prise de risque exagérée.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Lors de l'inscription nous vous suggérons une assurance spécialisée couvrant les frais de secours en montagne.

Passeport Montagne ANCEF

L'ANCEF propose aux concurrents qui le souhaitent une assurance individuelle couvrant les frais de recherche, de secours, d'évacuation de premier transport et de rapatriement.

Lors de leur inscription, les coureurs ont le choix de souscrire à :

- La carte journalière de base (3,50 €), les couvrant pour la journée du Trail, le samedi 12 juillet 2025
- La carte Passeport Montagne (25 €), les assurant pendant 1 an, lors de la pratique du trail mais aussi dans toutes les autres activités sportives de montagne ou de plein air.

La liste des principales disciplines couvertes par le Passeport Montagne et celles exclues de l'ANCEF sont consultables sur leur site internet : <https://www.passeportmontagne.com.>

22. Classements, catégories et récompenses

Seront récompensés sur chaque épreuve en individuel (Balcon des Fiz et Tour des 5 Refuges) : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes (classement général) ainsi que le plus jeune finisher et le finisher le plus âgé.

Seront récompensés sur le Duo des Fiz : les trois premières équipes femmes, hommes et mixtes.

23. Mesures sanitaires

Le coureur s'engage sans réserve à respecter les consignes sanitaires qui seront prises par l'organisation et/ou les autorités sanitaires, en fonction de la situation à la date de l'événement, et qui ne peuvent donc être prédéterminées mais seront communiquées en temps voulu. Tout manquement aux consignes entraînera l'invalidité de l'inscription et/ou la disqualification du coureur.

24. Droits à l'image

Tout concurrent renonce à son droit à l'image durant l'événement. Les photos et vidéos sont soumises au droit à l'image et leur utilisation doit se faire dans le respect des prestataires (en mentionnant le copyright) et de l'intégrité des coureurs.

Le Trail du Tour des Fiz® est une marque déposée. Toute communication liée doit respecter l'image de l'événement.

25. Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'organisateur du Trail du Tour des Fiz® jusqu'à la veille de l'événement.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site internet du Trail du Tour des Fiz : <https://www.traildutourdesfiz.com/reglement/>.

26. Protection des données

L'Office de Tourisme de Passy, association loi 1901, dont le siège est situé 8 grande rue Salvador Allende - 74190 Passy, représentée par Madame Julie CROIZET, a créé une Politique de Protection des données personnelles, disponible sur le site www.passy-mont-blanc.com afin de communiquer la politique et les pratiques de l'Office de Tourisme en matière de collecte et de divulgation des informations vous concernant qui auront été obtenues lors de l'événement du Trail du Tour des Fiz®, sur le site traildutourdesfiz.com et sur le site de Ultra Timing. Toute inscription vaut acceptation de ce règlement et de la politique de confidentialité.

Ainsi, en tant que responsable de traitement, l'Office de Tourisme de Passy attache beaucoup d'importance au respect de votre Vie Privée et respecte le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.